

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

JH/OL

OBJET

**Garantie d'emprunt à
AMENAGEMENT 77
pour le financement de
l'aménagement des
bureaux de la Poste de
Montereau**

N° D_02_2025 (Direction des Finances)

L'an deux mil vingt-cinq, le 27 janvier à 19 heures 00, les membres composant le Conseil Municipal de Montereau se sont réunis en Mairie de Montereau sur la convocation en date du 20 Janvier deux mil vingt-cinq et sous la présidence de Monsieur James CHERON, Maire.

Présents : M. CHERON, Maire, M. DERVILLEZ, Mme BOURGEAIS EL ABIDI, M. ASFAUX, Mme CHOISY, M. REGUIG, Mme MAIROT, Mme IVAKHOFF, M. BELEK, M. ESPARRAGA, Adjoints au Maire, M. DOURET, Mme GAGÉ, Mme IN, Mme LACHEMI, M. LEMOINE, M. MALONGA M. MEBARKI, Mme MEUNIER, M. MONIER, Mme SONI MAZOUZI, M. POUVESLE, M. ALBOUY, M. ANKAOUA, Mme DA FONSECA, M. DEYDIER, M. JEGO, Mme PINTO JANEIRO, Conseillers Municipaux.

Absents représentés : Mme CORNEILLAN représentée par M. DERVILLEZ, M. STUTZ représenté par M. ASFAUX, Mme ADANUR représentée par M. BELEK, Mme CAMACHO représentée par M. ESPERRAGA, Mme ZAIDI représentée par M. JEGO, M. LOMBARD représenté par M. CHERON,

Absents : M. FELLAH, Mme SAINTE ROSE,

Secrétaire de séance : M. REGUIG

DATE
D'AFFICHAGE

30 Janvier 2025

NOMBRE DE
CONSEILLERS :

en exercice

35

présents

27

votants

33

La Société d'Economie Mixte (SEM) « Aménagement 77 », dont le siège social se situe 10 rue Dajot à Melun 77000 a sollicité la garantie de la ville de Montereau pour un emprunt qu'elle se propose de contracter auprès du Crédit Coopératif, en vue de financer l'aménagement des bureaux de la Poste de Montereau dans les locaux de la propriété du Centre Hospitalier Sud Seine et Marne.

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous.

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code général des collectivités territoriales.

Vu l'article 2305 du Code civil.

CONSIDERANT l'emprunt d'un montant de 750 000 euros souscrit par l'emprunteur AMENAGEMENT 77, auprès du Crédit Coopératif pour les besoins de financement de travaux (aménagement des bureaux de la Poste de Montereau) pour lequel la commune décide d'apporter sa garantie à hauteur de 50 % dans les termes et conditions fixées ci-dessous.

Vu l'avis favorable de la 1ère commission en date du 20 janvier 2025

Vu l'avis favorable de la 4ème commission en date du 23 janvier 2025

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE A L'UNANIMITE

.../...

- **D'ACCORDER** sa garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 750 000 euros souscrit par La Société d'Economie Mixte (SEM) « Aménagement 77 » (l'emprunteur), auprès de du Crédit Coopératif
- **DE PRÉCISER** les caractéristiques financières de cet emprunt
- **D'AUTORISER** le Maire ou son représentant à intervenir au contrat de prêt passé entre le Crédit Coopératif et AMENAGEMENT 77 et à signer, par ailleurs, tous actes aux effets ci-dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire,


James CHÉRON

